EMC02 | Le droit et la règle | ❶

□ Je comprends ce qu'est le Droit, et connais quelques règles de la vie collective	Vocabulaire: Droit

I. .....

1. .....

académie Strasbourg
direction des services départementaux de l'éducation nationale Bas-Rhin

Affaire suivie par Cathy CHARVET

Sélestat, le 1 octobre 2014

L'Inspectrice de l'Education Nationale de Sélestat

Objet : absentéisme du mercredi matin

Les élèves ont une obligation d'assiduité dès lors qu'ils sont inscrits dans un établissement scolaire. L'article L. 401-3 du code de l'éducation prévoit que le règlement intérieur est présenté aux parents en début d'année. En le signant, ceux-ci prennent donc connaissance des jours et horaires de classe et des modalités de contrôle de l'assiduité.

Conformément à l'article L. 131-8 du code de l'éducation, lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur ou à la directrice de l'établissement d'enseignement les motifs de cette absence.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

En cas de manquement à l'assiduité scolaire sans motif légitime, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, peut adresser un avertissement aux parents leur rappelant les sanctions pénales auxquelles ils s'exposent applicables conformément aux articles L. 131-8 et R. 131-7 du code de l'éducation.

L'Inspectrice de l'Education Nationale

Cathy CHARVET

a. Quel est le problème posé ?

.....

.....

b. Pourquoi est-ce un problème ?

.....

.....

c. Comment l'obligation scolaire est-elle rappelée ?

.....

.....

d. Comment le droit encadre-t-il la scolarité des élèves ?

.....

.....

2. .....

a. Quel est le problème posé ?

.....

.....

b. Pourquoi est-ce un problème ?

.....

.....

c. Comment les règles sont-elles rappelées ?

.....

.....

d. Comment le droit encadre-t-il le football ?

.....

.....

3. Définition du mot "droit".

.....

.....

.....